



## Règlement d'utilisation spécifique

### CABANE DE LA SOURCE A ROSSENS

#### A. Prescriptions particulières

##### 1. Règlement général concernant les salles de la Commune de Gibloux

Le règlement général fait foi et s'applique à toutes les infrastructures mises en location par la Commune de Gibloux. Les dispositions qui suivent s'appliquent uniquement à la salle concernée.

##### 2. Utilisation des locaux et de ses alentours

La location comprend l'utilisation de la cabane et des tables situées à l'extérieur.

##### 3. Nettoyages

Le nettoyage intérieur et extérieur du bâtiment ainsi que celui des toilettes sèches sont du ressort du locataire.

Tous les déchets seront débarrassés par le locataire.

Si les locaux ne sont pas rendus propres, ils seront nettoyés par le personnel communal et facturés au prix de **50.- CHF/heure**.

#### B. Tarifs (CHF)

Gibloux			Hors Gibloux		
Privés	Sociétés sans but lucratif	Entreprises	Privés	Sociétés sans but lucratif	Entreprises
70.00	50.00	100.00	100.00	100.00	100.00

**La réservation est valable le jour de la location à 07 h 00 au lendemain matin à 07 h 00**

Approuvé par le Conseil communal le 27 août 2018